

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JUIN 2025

OBJET : 2025-32CS TE05

**Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe
EBORN**

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	19
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	19
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	20-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en présentiel, sous la présidence de M. TARDY Lionel, 4^{ème} Vice-Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le vingt juin 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt-sept juin à 9h30, à Chorges, sous la Présidence de M. TARDY Lionel, 4^{ème} Vice-Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Étaient présents : GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, AUBERT Daniel, MAGNAN Richard, CLAEYMAN Jean Pierre, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, BRIOULLE Jean Pierre, TARDY Lionel, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MILLE SCAACK Françoise, MIOULANE Louis.

Soit neuf collègues représentés par dix-neuf délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Étaient excusés : CHANFRAY Corinne, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, DELBANO Jean Michel, DOMMANGE Alain, VIOUJAS Jean Franck, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, MAULLIER Régis, CHALLOT Serge, PRAT Jean Denis, GAUCHE Joël, EYSSERIC Serge, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, MAGNE Jean Claude, AUBEPART André, NICOLAS Gérard, BERTRAND ROUX Julie, CREMILLIEUX Gilles, DELAUP Luc, VOLLAIRE Pierre, LEMONNIER Kévin, VERRIER Jean Luc, DURAND Christian, BOREL Daniel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances, PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

OBJET : 2025-32CS TE05
Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe EBORN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
 Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, pris en application de l'article L.1617-5-2 du CGCT ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe EBORN ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES ALPES - EBORN - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	426 027,08	324 450,00	750 477,08	
	Recettes réalisées (1)	B	209 417,01	338 912,45	548 329,46	
	Restes à réaliser	C	70 667,06	0,00	70 667,06	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	686 114,00	464 027,87	1 150 141,87	
	Dépenses réalisées (1)	E	205 053,86	292 538,03	497 591,89	
	Restes à réaliser	F	479 031,00	0,00	479 031,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	4 363,15	46 374,42	50 737,57	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	260 066,92	139 577,87	399 644,79	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	264 450,07	185 952,29	450 402,36	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-408 363,94	0,00	-408 363,94	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-143 913,87	185 952,29	42 038,42	

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique dressé par le Comptable Public ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** le compte financier unique 2024 du budget annexe EBORN regroupant le compte de gestion et le compte administratif,
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Lionel TARDY



